65e Année - N° 19.856

20 centimes

Le Progrès de la Somme

BUREAUX DE PARIS : 26, Rue du Quatre-Septembre (2e)
TÉLÉPHONES : GUTENBERG 02.93 ET INTER-SPÉCIAL N° 14

LUNDI 8 JANVIER 1934

DIRECTION - RÉDACTION ADMINISTRATION
14-16-18, Rue Alphonse-Paillat
AMIENS
Téléph. 13.42, 13.43 et 13.44

ABONNEMENTS

SOMME DÉPARTEMENTS LIMITROPHES		AUTRES DÉPARTEMENTS	
1 an	50 fr.	1 an	60 fr.
6 mois	26 fr.	6 mois	32 fr.
3 mois	14 fr.	3 mois	18 fr.

Comptes Chèques Postaux : Lille 9235

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

Changement d'adresse : 1 fr.

Joindre la bande d'abonnement à toute demande de renouvellement, changement d'adresse, réclamation, etc.

RETRO NEWS

Anniversaire de la mort de Monsieur F. Durotoy

Il y a un an, le Progrès de la Somme *était en deuil. Son directeur M. Fernand Durotoy venait d'être enlevé en quelques heures à l'affection de sa famille et de ses amis, à l'attachement de ses collaborateurs, à l'estime de tous ceux qui l'ont connu et apprécié.*

Ses obsèques donnèrent lieu à une grande manifestation de sympathie. Les discours qui furent prononcés à cette occasion mirent en relief l'œuvre remarquable accomplie par M. Durotoy pendant les 27 années de dévouement inlassable, de labeur intelligent qu'il consacra au Progrès de la Somme.

Que Madame Durotoy et la famille du cher disparu qui marqua si profondément sa trace en cette maison, reçoivent aujourd'hui l'assurance de notre souvenir attristé et reconnaissant.

U. R. S. S. ou le péril Jaune

Le comité central exécutif de l'U. R. S. S. vient de se réunir à Moscou. Il s'est occupé, comme on pouvait s'y attendre, de la situation extérieure en général. MM. Molotoff, président du Conseil et Litvinoff, commissaire aux Affaires Etrangères, ont dans des discours qu'il convient de prendre en considération, exposé la politique étrangère de l'U. R. S. S.

Deux faits dominent l'attitude soviétique. D'abord le rapprochement récent avec les Etats-Unis, conséquence des différends avec le Japon et avec l'Allemagne. Ensuite, rapprochements avec la S. D. N. et directement avec la Pologne, la Turquie, l'Italie, l'Espagne ainsi qu'un désir de collaboration plus étroite avec la France.

Tels sont en bref les deux pôles de la politique soviétique.

* * *

Si les hommes d'Etat russes n'ont pas toujours usé de franchise dans leurs déclarations, on a pu constater qu'ils ne manquaient pas de rudesse dans l'expression de leurs inimitiés. M. Molotoff n'a pas manqué à cette habitude quand il a parlé au comité central des rapports de la Russie avec le Japon et l'Allemagne.

Ayant exposé les concessions faites par la Russie au Japon, la conquête par celui-ci de la Mandchourie, qui est une menace pour l'U. R. S. S., M. Molotoff a déclaré :

« Le danger d'une nouvelle « guerre est devenu au cours de « cette année particulièrement actuel. Qui le niera lorsqu'on « songe que c'est au cours de cette « année que *l'Allemagne et le Japon ont quitté la S. D. N.* ? « L'Allemagne l'a fait dans l'intention d'augmenter ses armements. Son adhésion à la Ligue « de Genève la gênait pour agir. »

On ne peut être plus catégorique.

M. Litvinoff, commissaire aux Affaires Etrangères n'a pas été moins précis que son président du Conseil.

Parlant de l'Allemagne et de ses projets d'expansion vers l'Est, il a déclaré que le gouvernement hitlérien lui ayant demandé ce que l'Allemagne devait faire pour que la Russie ne doute plus de sa loyauté, il avait répondu :

« Que l'Allemagne ne fasse pas « ce qu'elle fait et que le gouvernement allemand dise à ses « agents de ne pas faire ce qu'ils « font. »

Réponse que les chancelleries européennes seraient également en droit de faire au Reich dans les circonstances présentes.

* * *

Il est curieux de constater qu'à l'heure où M. Mussolini songeait à quitter, lui aussi, Genève, les Etats-Unis et la Russie qui n'y ont jamais siégé s'en rapprochaient. Il convient à ce sujet de rappeler les récentes — mais réticentes — déclarations de M. Roosevelt disant que la S. D. N. était la seule garantie de la paix du monde et de mettre en regard les paroles du Président du Conseil russe :

« La S. D. N. a joué le rôle de « frein à l'égard de pays qui cherchaient à déchaîner la guerre ; « il convient de le reconnaître « comme un fait positif. »

* * *

Pour les hommes d'Etat russes, la politique de conquêtes du Japon est une tache sombre à l'horizon européen. C'est qu'ils rattachent directement l'Allemagne à cette politique agressive, allant jusqu'à soutenir qu'un projet d'alliance aurait été élaboré.

Ainsi, le péril jaune qui hantait Guillaume II serait soutenu, développé par ses successeurs au gouvernement du Reich.

Cette conception de la situation ne semble pas éloignée des idées qu'on en a à Washington où l'on se montre fort inquiet de l'agitation créée en Mandchourie et en Chine par le Japon.

Comme les Russes, les Etats-Unis voient le péril jaune se manifester sur les rives du Pacifique, avant qu'il vienne à se retourner vers l'Europe.

L'entente entre l'Allemagne et le Japon donne, pour eux, un sens précis à la manœuvre envisagée : conquête de la Chine, développement d'une agitation révolutionnaire sur tout le continent asiatique avant que l'invasion jaune, sous la conduite militaire de l'Allemagne s'abatte sur l'Europe.

* * *

Pour les Soviets ceci n'est pas une conception chimérique. M. Litvinoff dans son discours au comité central a conclu : « Etant obligés de nous défendre nous-mêmes, consolidons et perfectionnons toujours davantage, comme par le passé, l'organisation de notre sécurité, l'armée, la flotte et l'aviation rouge. »

Ces paroles ne doivent pas nous laisser indifférents. Jamais la paix du monde n'a été plus compromise que par les prétentions actuelles de l'Allemagne.

Puissent la Grande-Bretagne et l'Italie s'en convaincre et se décider à agir d'accord avec nous pour empêcher un réarmement indésirable.

Le Général Dubail est mort

Avec le Grand Chancelier de la Légion d'honneur, disparaît l'un des principaux artisans de la victoire

Paris, 7 janvier.

Le général Dubail, grand chancelier de la Légion d'honneur, a succombé, ce matin, à 2 heures, des suites d'une crise cardiaque consécutive à une attaque de grippe dont il souffrait, depuis quinze jours et qui s'était subitement aggravée.

La dépouille mortelle du général revêtu de son uniforme et de ses décorations, a été transportée dans le salon des grands chanceliers dont les portraits décorent les murs de la pièce.

A dix heures, alors que s'organise la première garde composée d'un colonel, de deux chefs de bataillon et d'un capitaine, M. Camille Chautemps, accompagné de M. Marcombes, vient s'incliner devant la douleur si noble, de Mme Dubail, et devant la dépouille du Général.

M. Raynaldy, garde des sceaux, M. Albert Sarraut, ministre de la marine, accompagné de l'amiral Le Bris, directeur de son cabinet militaire, avaient été les premiers à s'inscrire.

M. Albert Lebrun, président de la République, dès la triste nouvelle connue, avait chargé le colonel Bonassieux, de sa maison militaire, d'exprimer ses condoléances à Mme Dubail.

Les obsèques officielles du grand-chancelier de la Légion d'honneur seront vraisemblablement célébrées mercredi matin.

D'autre part, le successeur du général Dubail sera désigné au cours de la séance du conseil des ministres qui se tiendra, à 9 h. 30, mardi matin.

Cliché *Progrès*

Le général Dubail sur son lit de mort au Palais de la Légion d'Honneur

La carrière du général

Né à Belfort le 15 avril 1851 le général Dubail eût une brillante carrière militaire.

Celle-ci commença à la guerre de 1870-1871.

A 19 ans, le sous-lieutenant Yvon Dubail, sorti de Saint-Cyr avec le n° 7, commande une section du 10e bataillon de chasseurs à pied.

(*Voir la suite à la 3e page.*)

L'AFFAIRE STAVISKY

M. Garat, député-maire de Bayonne est arrêté dans le cabinet du juge d'instruction

M. Chautemps confère de nouveau avec M. Dalimier

Plusieurs opérations judiciaires ont lieu à Paris ; on perquisitionne aux bureaux de l'hebdomadaire "Bec et Ongles" MM. Dubarry et Hayotte sont longuement entendus

Paris, 7 janvier.

L'affaire Stavisky a été marquée aujourd'hui par de nombreuses opérations judiciaires à Paris et à Bayonne.

Quant au personnage principal de cette colossale escroquerie, il est toujours en fuite et on n'a encore découvert aucun indice sur le lieu de sa retraite.

M. VERLAGUET

expert chargé d'examiner la comptabilité de Tissier

Nouvelle entrevue de M. Chautemps avec M. Dalimier

Le seul événement de la matinée dans les milieux politiques a été la réception par le Président du Conseil de M. Albert Dalimier. Leur entretien a duré une heure sans que, cependant, aucune communication officielle ait fait connaître un fait nouveau, à l'issue de cette conversation.

Dans ces conditions, il y a tout lieu de penser que le ministre des Colonies ne prendra sa décision qu'au cours du Conseil de Cabinet qui se tient demain à 17 heures au ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. Camille Chautemps.

Un démenti

La Présidence du Conseil communique la note suivante :

Certains journaux du soir ayant annoncé que M. Camille Chautemps avait exigé la démission de M. Dalimier, ministre des Colonies, la présidence du Conseil fait connaître que cette nouvelle est inexacte.

Les sanctions administratives

On peut prévoir que dans les 48 heures, des sanctions administratives interviendront contre les fonctionnaires responsables des remises répétées de la comparution de Stavisky devant le Tribunal de la Seine, ou coupables de négligence dans la surveillance de Stavisky.

De toutes façons, quand le Cabinet se présentera mardi après-midi devant les Chambres, toutes les décisions matériellement possibles à ce jour auront été prises par le Gouvernement et les autorités responsables.

Le dernier interrogatoire de Stavisky

On n'a pas assez insisté sur le fait qu'Alexandre Stavisky, la veille de son départ définitif de l'hôtel Claridge, avait été interrogé à la police judiciaire.

C'est en effet le 22 décembre que M. Hameline, commissaire aux délégations judiciaires, sur réquisition de M. Fontaine, chef de la section financière du parquet, fit subir à Stavisky un long interrogatoire au sujet de l'émission des obligations de la Caisse autonome des règlements et des grands travaux internationaux.

M. Raynaldy, garde des Sceaux, s'est ému de ce fait, et le ministre se serait étonné que l'escroc ait pu si facilement prendre la fuite le lendemain de cet interrogatoire.

Mise au point

Les journaux de droite ont mis en cause Me Pierre Chautemps, frère du Président du Conseil, qu'ils affirmaient avoir plaidé dans un procès Stavisky.

Le fait est exact. Mais ces journaux ont oublié de dire que Me Pierre Chautemps représentait une partie civile qui demandait compte à Stavisky d'une escroquerie concernant des frigorifiques construits à Tours. Me Pierre Chautemps gagna d'ailleurs son procès et fit condamner Stavisky.

Il est des mises au point nécessaires !

Une conférence au ministère de la Justice

Ce matin, une conférence réunissait au ministère de la Justice, en présence de M. Raynaldy, garde des Sceaux, M. Ancely, procureur général de la Cour de Pau, dont dépend le Parquet de Bayonne, M. Pressard, procureur de la République, et M. Donat-Guigne, procureur général.

La réunion avait lieu dans le cabinet de M. Didier-Durand, chef de cabinet.

Vers midi 30, M. Raynaldy et M. Ancely ont quitté le ministère et ont déclaré en sortant :

— Nous avons aucune déclaration officielle à faire.

Peu après, M. Donat-Guigue et M. Pressard quittaient le ministère.

La question à l'étude, à savoir si le Parquet de Bayonne ne se dessaisirait pas au profit du Parquet de la Seine, n'a pas eu de réponse affirmative.

De plus, il est probable qu'un tel changement pourrait s'effectuer après une entente entre les deux juges d'instruction sans que le ministère ait à intervenir.

En résumé, le Parquet de Bayonne garde donc l'instruction de l'affaire en ce qui le concerne.

M. Pressard, procureur de la République, a reçu à nouveau cet après-midi, dans son cabinet, M. Ancely, procureur général à Pau, ainsi que MM. Mozer, substitut, chef du service central ; Fontaine, substitut, chef de la section financière ; Lapeyre, doyen des juges d'instruction, et Ordonneau, juge d'instruction.

Il a exposé brièvement ce qui avait été effectué jusqu'ici à Paris pour l'exécution des commissions rogatoires envoyées de Bayonne.

M. Ancely a apporté des précisions sur l'enquête faite dans le sud-ouest, les raisons qui ont motivé les poursuites et le mécanisme d'émission des bons du Crédit municipal.

LES OPÉRATIONS JUDICIAIRES A PARIS

Perquisition au bureau du journal « Bec et ongles »

M. Ordonneau, juge d'instruction, accompagné de M. Barthelet, du contrôle général des recherches, a perquisitionné ce matin dans les bureaux de l'hebdomadaire « Bec et Ongles », 65, rue d'Hauteville, qui servent également d'appartement à son directeur, M. Darius, actuellement dans le Midi.

Cette perquisition commencée à 10 heures s'est terminée à midi 1/4.

M. Damay, juge d'instruction et M. Fontaine, substitut, s'étaient joints à M. Ordonneau, juge d'instruction, qui est arrivé le premier en compagnie du commissaire Berthelet de la Sûreté générale.

Dans l'appartement du cinquième étage où sont installés en même temps les bureaux et la rédaction de « Bec et Ongles », les magistrats ont été reçus par la bonne de M. Darius qui leur a déclaré que son patron était parti depuis jeudi dernier pour sa propriété de Théoule (Var).

De nombreux documents ont été ensuite saisis et placés sous scellés, notamment une collection complète de « Bec et Ongles ».

Cette opération avait attiré de nombreux curieux devant l'immeuble de la rue d'Hauteville.

M. Dubarry est entendu

M. Albert Dubarry, directeur de la « Volonté » a été entendu à nouveau ce matin au Palais de Justice par M. Lapeyre, doyen des juges d'instruction, qui l'avait convoqué par téléphone hier soir à l'issue de la conférence tenue chez M. Pressard, procureur de la République.

Lors de la perquisition dans les bureaux de la « Volonté », M. Lapeyre avait découvert une lettre de M. Pierre Darius, directeur de « Bec et Ongles », datée du mois de décembre 1932. Cette lettre disait notamment :

« Je veux bien faire la rectification demandée, mais à la condition que M. Garat retire sa plainte ».

Cliché *Progrès*

M. PLYTAS

inspecteur général au ministère de l'Intérieur, chargé de l'enquête sur les fautes de la police.

Cette lettre se référait à une campagne faite par le journal « Bec et Ongles », contre le Crédit municipal de Bayonne, campagne soulignant que les bons du Crédit étaient faux.

M. Garat avait déposé au Parquet une plainte contre X... en atteinte au Crédit public ; cette plainte devait, trois semaines après, se terminer par un non-lieu, M. Garat s'étant désisté.

Il s'agissait de savoir si la lettre adressée par M. Darius à M. Dubarry était antérieure ou postérieure à la démarche du directeur de la « Volonté » auprès de M. Dalimier en faveur du Crédit municipal de Bayonne et si par conséquent en effectuant cette démarche M. Dubarry connaissait les articles de « Bec et Ongles » signalant l'existence des faux bons.

M. Dubarry a expliqué que sa démarche avait eu lieu deux mois avant la publication des articles qui parurent au mois de novembre 1932 :

« Je suis allé voir le ministre, a-t-il dit, au mois de septembre précédent. »

Il a précisé encore que M. Darius n'avait pas réclamé d'argent à M. Garat, mais avait simplement mis comme condition le retrait de la plainte.

L'audition de M. Dubarry a duré plus d'une heure. Vers 11 h. 30 il quittait le Palais de Justice, accompagné de son secrétaire et abondamment mitraillé par les photographes.

Nouvel interrogatoire de M. Hayotte

Paris, 7 janvier.

M. Hayotte, directeur du music-hall « l'Empire », a été de nouveau convoqué cet après-midi à la Sûreté générale.

A son arrivée à 15 heures, il a été introduit dans le bureau de M. Bony, inspecteur principal, qui lui a demandé de préciser certains points de ses relations d'affaires avec Stavisky.

A 19 heures, cette audition se poursuivait encore.

M. Hayotte a dû fournir des éclaircissements sur les conditions dans lesquelles Stavisky avait consenti à s'intéresser financièrement à la gestion du music-hall de l'avenue de Wagram, et dans quelles circonstances il avait vu l'escroc pour la dernière fois.

Mais l'inspecteur Bony ayant relevé quelques contradictions dans les déclarations du témoin, une discussion assez vive s'ensuivit au cours de laquelle M. Hayotte jura à plusieurs reprises qu'il avait dit toute la vérité.

Enfin, M. Ducloux, contrôleur général des recherches lui ayant demandé inopinément où se trouvait actuellement Stavisky, M. Hayotte pâlit légèrement et répondit avec force : « Je vous jure que je n'en sais rien ! »

L'ARRESTATION DE M. GARAT

Bayonne, 7 janvier.

On prévoyait pour 14 heures, aux alentours du palais de justice une foule nombreuse, désireuse d'assister à l'arrivée du député-maire, M. Garat et, un peu plus tard, à l'arrivée de Tissier.

L'atmosphère de la ville était des plus calme ; les abords du palais n'avaient que l'animation que lui donnaient les journalistes et les photographes, quand vers 14 h. 30 M. Garat quittait son domicile pour se rendre à la convocation du juge d'instruction. Le député-maire franchit seul la courte distance séparant sa demeure du palais.

Dans l'entourage immédiat de M. Garat, maire de Bayonne, on annonçait que celui-ci, dans le but de ne gêner en rien la municipalité et le conseil municipal au cours des opérations judiciaires relatives au Crédit municipal, abandonnerait ses fonctions de maire entre les mains de ses collègues de la municipalité pendant toute la durée de ces opérations.

L'audition de M. Garat par le juge d'instruction commencée à 14 h. 30, s'est poursuivie jusqu'à 20 h. 45.

A la suite de cette audition, M. d'Uhalt a décidé l'arrestation immédiate de M. Garat.

La confrontation entre ce dernier et M. Tissier, qui devait avoir lieu ce soir, a été remise à une date ultérieure.

(*Voir la suite à la 3e page.*)

EN PASSANT

Le front du piano

En 1870, les Boches pratiquaient avant tout autre le vol des pendules. En 1914, la pendule étant un instrument désormais connu en Allemagne — et je n'exagère pas en m'exprimant ainsi, — les grands désirs des officiers et soldats voleurs se sont portés vers nos pianos.

Mais un piano ne se déménage pas aussi facilement qu'une pendule et si beaucoup d'instruments furent pris et détruits durant l'invasion, un petit nombre de ceux-ci parvint en Allemagne.

Cela faisait assez bien l'affaire des fabricants allemands de piano qui, avant la guerre, s'efforçaient à concurrencer nos facteurs à l'étranger. Mais voilà que l'exportation est arrêtée tandis que les ventes à l'intérieur se font d'autant plus rares qu'elles sont sérieusement contre-balancées par le phonographe et la T. S. F.

Bref, les usines allemandes de piano chôment. L'art hitlérien se désole de voir dépérir cette industrie et une ligue vient de se fonder pour la défense des instruments à clavier. Elle a pris pour titre le Front du Piano !

Cette ligue vient de publier un manifeste comminatoire enjoignant au gouvernement d'insérer dans son programme de lutte contre le chômage la commande de 20.000 pianos et harmoniums.

Ces instruments, dit le Front du Piano, seraient distribués dans les écoles où l'enseignement de la musique en général et du piano en particulier, deviendrait obligatoire.

Cela paraît assez séduisant. Mais que diront alors les luthiers dépourvus de commandes d'instruments à cordes, et les fabricants d'instruments à vent qui ne vendraient plus de pistons ni de trombones ?

A dessein je ne parle pas des constructeurs de grosses caisses, car j'ai vu — et entendu, hélas ! — un... duo de piano et de grosse caisse qu'on m'a affirmé être le fin du fin de la musique moderne, plus beau encore que les bruiteurs *de M. Marinetti.*

C'est d'ailleurs depuis ce jour-là que j'ai compris qu'on m'avait « bourré le crâne » quand j'étais jeune, alors qu'on m'affirmait que la musique adoucissait les mœurs.

Jean GARIN-LHERMITTE.

LE MATCH DE CHAMPIONNAT R. C. Doullens - S. C. Abbeville

Cliché *Progrès*

Une attaque abbevilloise repoussée par la défense de Doullens

(Lire le compte rendu dans la page sportive.)

Une femme est tuée par son amant à Boulogne-sur-Mer

(*De notre correspondant particulier*)

Boulogne-sur-Mer, 7 janvier.

Une terrible drame passionnel s'est déroulé dans le quartier de Capécure à Boulogne-sur-Mer, dans la nuit de samedi à dimanche.

Un charpentier, Fernand Dupont, 37 ans, originaire des Vosges, avait fait la connaissance à Vittel d'une serveuse abandonnée par son mari, Mme Siorenti, née Violette Lassausse, 28 ans, mère de quatre enfants.

Tous deux allèrent d'abord s'installer à Toul, revinrent à Vittel où M. Siorenti reprit deux de ses enfants, partirent ensuite pour Reims où les deux autres enfants, par suite sans doute du manque d'argent, furent abandonnés à l'hôpital américain où ils se trouvent peut-être encore.

De Reims, le faux ménage vint se fixer à Boulogne, rue Simoneau.

Depuis son arrivée dans cette ville, le charpentier travaillait irrégulièrement.

La misère et la maladie

Bientôt ce fut la misère au logis des deux amants. Le 5 décembre dernier, à la suite d'une crise de paludisme, Dupont entra à l'hôpital.

Sa compagne en profita pour aller s'engager comme serveuse chez Mme Bénard qui tient un café rue d'Amiens, où elle travailla à la satisfaction générale.

Le 29 décembre, le charpentier guéri, revint rue Simoneau et, trouvant son appartement abandonné, eut tôt fait de découvrir le refuge de son amie qu'il supplia de reprendre la vie commune.

Elle refusa. Les jours suivants, il revint, insista chaque fois mais en vain. Alors l'homme se fit menaçant et la serveuse, qui connaissait son caractère violent, vécut alors sous la terreur.

Elle n'osait coucher dans sa chambre, car une nuit le charpentier avait failli s'y introduire.

Elle dormait dans la cuisine où elle étendait un matelas sur le parquet.

Samedi soir, comme d'habitude, Dupont vint au café Bénard et, très calme, s'installa à une table.

Il but d'ailleurs fort modérément et, vers 23 h. 30, sortit pour revenir 20 minutes plus tard.

On sut après qu'il avait été chercher chez lui un tranchet de cordonnier.

Le drame

Vers 1 heure du matin, comme Mme Bénard se préparait à fermer, les deux derniers clients du café sortirent et, sur le seuil, la serveuse leur souhaita le bonsoir.

A ce moment, Dupont surgit, poussa Violette dans la rue et l'entraîna jusque la rue du Parc.

Des appels au secours furent alors entendus et peu après la malheureuse serveuse revenait perdant son sang à flots par une affreuse blessure à la gorge.

On s'empressa autour d'elle, mais en vain.

La plaie béante ne put être aveuglée et bientôt la victime expirait.

Alertée, la police accourut. Mais, entre temps, un des clients qui avait de loin assisté au drame, avait pu désarmer et maîtriser le meurtrier qu'il avait ramené au café Bénard.

Le charpentier, qui jusqu'alors n'avait soufflé mot, déclara à ce moment qu'il aimait trop son amie et que ses affaires le regardaient et il sortit de sa poche un couteau dont il voulut se frapper à la poitrine.

Mais il ne réussit qu'à se blesser légèrement. Se croyant néanmoins grièvement atteint, il se précipita dans la cuisine et s'étendit comme pour mourir près du cadavre de sa malheureuse compagne.

Le commissaire de police arriva à ce moment et arrêta le meurtrier.

Cliché *Progrès*

M. Georges RICOU

Vice-Président du Parti Radical qui a fait une conférence hier à Morceuil

(Voir l'article en 2e page.)

Un chirurgien de Rouen trouve la mort dans un accident d'auto

(*De notre correspondant particulier*)

Rouen, 7 janvier.

Un tragique accident a coûté, aujourd'hui, la vie à un praticien éminent, le docteur Derosque, chirurgien des hôpitaux de Rouen.

Il circulait en voiture automobile et Mme Derosque était au volant dans la côte de Saint-Martin de Boscherville, par suite du verglas, la voiture a dérapé et s'écrasa au sol.

Le docteur Derosque a été mortellement blessé d'une fracture au crâne. Il est mort peu après.

Mme Derosque a été blessée au pied.

Un détail navrant est à signaler.

Alors qu'une communication téléphonique demandait du secours à l'Hôtel-Dieu de Rouen, c'est le docteur Derosque, fils de la victime, qui, dans l'exercice de son devoir professionnel eut à apprendre ainsi la mort.

UN IVROGNE BLESSE le patron d'un débit

Versailles, 7 janvier.

Hier soir, M. Pierre Goarec, âgé de 34 ans, manœuvre, demeurant à Sèvres étant en état d'ivresse, pénétrait dans le débit de boissons situé Grande Rue à Sèvres tenu par M. Duvivier.

Le commerçant ayant refusé de lui servir à boire, Goarec se précipita sur lui et le larda de coups de couteau.

M. Duvivier a été transporté d'urgence à l'hôpital de Sèvres où il a dû subir l'opération de la laparatomie.

Quant au meurtrier après avoir été quelque peu malmené par les consommateurs, il a été mis à la disposition du parquet de Versailles.

INCIDENTS A ALBI entre socialistes

Albi, 7 janvier.

Une réunion organisée par le Parti socialiste de France a été troublée par de jeunes socialistes S. F. I. O. venus en camions de Carmaux et de Toulouse.

A 15 h. 30, après une heure et demi de vacarme le commissaire de police a déclaré la réunion dissoute et a fait évacuer la salle qui renfermait 2.000 personnes.

C'est la première fois depuis la scission que des incidents de cet ordre se produisent entre S. F. I. O. et socialistes de France.

PHYNANCES

Bilan

Dans les maisons bien menées, il est d'usage que le chef dresse, en fin d'année, le bilan matériel et moral de son entreprise. Le gouvernement qui nous régit a voulu sacrifier à cette louable tradition et mercredi dernier nous avons pu entendre, retransmis de Périgueux, le bilan au 31 décembre 1933, de la Maison France commenté par M. Georges Bonnet. C'était bien moins un discours politique qu'un compte rendu de Conseil d'administration avec les qualités et les défauts d'un rapport. Pas de phrases ronflantes, mais des chiffres, encore des chiffres abrupts et ingrats.

C'est le Ministre des Finances qui a parlé et non le Ministre du Budget ; il s'agissait en outre de justifier l'emprunt de Consolidation de dix milliards, d'où la place considérable tenue dans ce discours par la situation et les mouvements de la Trésorerie.

Le grand public connaît mal les rapports existant entre le budget d'une part et la Trésorerie de l'autre. Ces rapports, à la vérité très complexes, sont nécessités par le fait que l'Etat a des échéances fixes et que les rentrées fiscales, notamment en ce qui concerne les impôts directs, sont essentiellement saisonnières. On comprend très bien que durant les mois de Février, Mars et Avril, par exemple, mois où l'Etat doit faire face à ses dépenses ordinaires et durant lesquels il ne reçoit que les produits des taxes indirectes, le Trésor public décaisse beaucoup plus qu'il n'encaisse. Il lui est donc nécessaire d'avoir à sa disposition, tout comme le plus humble commerçant, un fonds de roulement suffisamment important pour « tenir le coup » en période creuse. Ce fonds de roulement constitue la trésorerie propre de l'Etat.

L'importance de la Trésorerie n'a fait que croître depuis la guerre. Jadis les impôts rentraient à peu près à l'heure, par douzièmes, et le fonds de roulement nécessaire était relativement peu élevé. Nous pouvons regretter cette époque et il nous semble, comme l'écrivait jeudi dernier notre rédacteur en chef, qu'il serait souhaitable de

RETRO NEWS

SOLDES APRÈS INVENTAIRE

AU MAGASIN DORÉ

62, Rue des Vergeaux, AMIENS

Quelques Articles sacrifiés

Un lot de Manteaux fillettes tous tissus pure laine. Valeur 109, 89 et 79 fr. Soldés **59, 49** et **29** fr. la taille 50 et **3** fr. par taille.

Un lot de Paraverses pour dames, très belle qualité. Valeur 89 fr. Soldé. . . **59** fr

Un lot de Manteaux pour dames, divers genres. Valeur 149 et 129 fr. Soldé . . **50** fr.

Un lot de Jupes pour dames, très belle qualité, pure laine. Valeur 59 fr. Soldé. . . **29.95**

Et d'autres articles tels que **ROBES** pour dames et fillettes soldés **30** et **40** % de Rabais

SPECTACLES

ALHAMBRA-CINÉMA
Ce soir, à 20 h. 45. Le chef-d'œuvre incontesté de l'Art Cinématographique Français :
FANNY
de Marcel PAGNOL

PATHÉ-PALACE
AMIENS. Tél. 3.36
Ce soir, à 8 heures 45 précises : ANNY ONDRA dans
-: BABY :-

EXCELSIOR-PATHÉ
Ce soir à 8 h. 45 :
L'ADIEU AU DRAPEAU

OMNIA-PATHÉ
Ce soir, à 8 heures 30 :
LE CHEMIN DU PARADIS
COUP DE FEU A L'AUBE

SELECT-CINÉMA (77, Chaussée Jules-Ferry)
Ce soir, à 9 heures : André BAUGÉ dans : **LA ROUTE EST BELLE.** — Marguerite MORENO dans : **ELLE VEUT FAIRE DU CINÉMA.**

TRIANON-CINÉMA
A 8 h. 45. Un Film de M. PAGNOL : DIRECT AU CŒUR
Fredo GARDONI, ds une com. music.

Gaîté-Cinéma

Ce soir : **deux grands films parlants : « POUR VIVRE HEUREUX »**, vaudeville très amusant. — Marie BELL et Jean MURAT dans : **« L'HOMME A L'HISPANO »**, drame d'amour passionnant. A la demande d'un grand nombre de personnes, **le film des souhaits** passera encore toute la semaine.

T. S. F.

Programme du lundi 8 janvier 1934

Radio-Paris (1.724 m. 1). — 12 heures : Disques : Sonate ; Largo ; Comme la nuit ; Ballade en fa pour piano ; Au bord de l'eau; Trio en si bémol. — 13 heures : Bourse. Informations. — 13 h. 5 : « Offenbach » : Orphée aux Enfers ; La boulangère a des écus ; La Périchole ; La Grande Duchesse de Gérolstein ; Barbe-Bleue ; La Belle meunière ; Madame l'Archiduc ; Les contes d'Hoffmann. — 17 heures : La vie pratique. — 18 h. 20 : Météo. Communiqué agricole. Causerie. — 18 h. 45 : Causerie cinématographique. — 19 heures : Histoire des mille et un soirs. — 19 h. 30 : Chronique des livres. — 19 h. 50 : Informations. — 20 heures : Les Dragons de Villars. — 20 heures 30 : Revue de la presse. — 21 h. 30: Informations. Chronique.

Tour Eiffel (1.445 m. 8). — 7 h. 45 : Revue de la presse des P.T.T. — 12 h. 30 : Paris P.T.T. — 13 heures : Suite d'informations. — 17 h. 45 : Journal parlé. — 18 heures : Magazine. — 18 h. 45 : Actualités. — 19 h. 15 : Météo. Informations. — 19 heures 30 : Concert : Scène aux champs : Chasse et orage ; Au manoir ; Chat et souris ; L'orgue du Carrousel ; Un bruit de rames. — 20 heures : Informations. — 20 h. 15 : En yacht le soir ; L'Echo dans la montagne ; Au village ; Carillon ; Le Guet ; Marche des petits soldats de plomb; Jeux ; Au cabaret.

Poste Parisien (328 m. 2). — 7 h. 10 : Réveil en fanfare et concert. — 7 h. 30 et 8 h. 20 : Revue de la presse. — 8 h. 20 : Concert. — 12 h. 5 : Concert : Les amoureux de Catherine ; Hymne au soleil ; Vol du bourdon ; Henry VIII ; Children's corner ; Pepita Jimenez ; Werther ; Espana. — 18 h. 45 : Cours, Causerie. — 19 h. : Films. — 19 h. 15 : Journal parlé. — 19 heures 30 : Jazz Hot. — 20 h. 10 : Demi-heure d'humour. — 20 h. 55 : Concert : La Vie de Bohème ; La Tosca ; Le Pays du sourire ; Paillasse. — 22 h. 10 : Informations.

Paris P.T.T. (447 m. 1). — 7 h. 45 : Presse parisienne. — 10 h. 30 : Relais de Strasbourg. — 12 heures : Causerie. — 12 h. 15 : Chronique du tourisme. — 12 heures 30 : Concert : Sous les orangers ; Sérénade espagnole ; Orientale ; Deuxième arabesque ; Estampes ; Hérodiade, ballet ; La grande duchesse de Gérolstein ; Au bord du ruisseau ; Pièces pour petit orchestre ; Chanson rêvée ; Canzonetta ; Conte amusant. — 14 heures : Concert. — 14 h. 20 : Cours d'interprétation musicale. — 15 h. : Relais de la Station Radio-Coloniale. — 18 heures : Causerie. — 18 h. 15 : Radio-Journal de France. — 19 h. 30 : Cours d'anglais. — 19 h. 45 : Concert. — 20 heures 15 : Chronique. — 20 h. 30 : Trio n° 1 ; Le Colibri ; L'Enfant du miroir ; Petit bonhomme ; Sonate en sol ; Le rossignol s'est tu ; Les feuilles sont mortes ; Sonatine ; L'eau qui court ; Tristesse de la lune ; Berceuse ; Deux quintettes ; Informations ; Musique de danse.

Radio-Normandie (223 m.). — 11 h. : Variétés. — 12 heures : Demi-heure de disques : Ton amour est comme une rose ; Doina ; Tu passeras ; Irène ; Please ; Fantaisie ; Je ne crois plus à rien ; Je joue de l'accordéon. — 12 h. 20 : Nouvelles de presse. — 12 h. 45 : Radio-Concert : Chansons ardennaises ; Le muletier de Tarragone ; Vieilles mélodies viennoises ; Les deux chasseurs ; Tsic, tsic, tsic ; Poranek ; Le Sénateur ; La jasante et la vieille ; Le vieux ruban ; Antoine et Gustave ; Prendre le thé à deux ; Valse des poupées ; Ma grand'mère. — 15 h. 30 : Musique de danse. — 18 heures : Chansonnettes. — 19 h. 15 : Nouvelles de presse régionales. — 19 heures : Heure des Auditeurs de la Section de Saint-Valery-sur-Somme. — 20 heures : Demi-heure de disques « Cristal » : Rêve de Valse ; Miette ; Les marins parisiens ; Redis-moi la chanson ; Ninon, quand tu me souris ; Quelque chose me dit. — 20 h. 30 : Musique classique. — 21 heures : Une heure de cabaret offert par la Section Fécampoise de Radio-Normandie : Une œillade et ça suffit ; Valse des Pylones ; Tu m'as dit ; Ricardo et son partenaire ; L'heure d'amour est si jolie ; Lola, Lolita ; Va, mon bateau ; Tire l'aviron (chanson de bord). — 22 heures : Variétés. — 0 h. 15 : Musique classique. — De 1 h. 15 à 2 heures : Musique de danse.

Radio-Strasbourg (345 m.). — 12 h. 30: Disques. — 12 h. 45 : Informations. Cours. — 13 h. 5 : Disques. — 18 h. 30 : Causeries. — 19 heures : Disques. — 19 h. 30 : Informations. — 19 h. 45 : Disques. — 20 heures 30 : Opéra-comique.

Radio-Toulouse (385 m.). — 8 heures : Refrains dansants. — 8 h. 30 : Orchestre symphonique. — 8 h. 45 : Chansonnettes. — 12 heures : Petits ensembles. — 12 heures 15 : Fragments d'opéras-comiques. — 12 h. 30 : Informations. — 12 h. 45 : Disques. — 13 h. 5 : Airs d'opéras. — 13 heures 15 : Bal musette. — 13 h. 45 : Airs d'opérettes. — 18 h. 15 : Airs d'opéreties. — 18 h. 30 : Mélodies. — 18 h. 45 : Orchestre argentin. — 19 heures : Récital de violon. — 19 h. 30 : Fragments d'opéras-comiques. — 19 h. 45 : Orchestre de salon. — 20 h. 15 : Musique militaire. — 20 h. 30 : Fragments d'opéras. — 20 h. 45 : Orchestre viennois. — 21 heures : Concert rustique. — 21 h. 30 : Chansonnettes. — 23 heures : Disques. — 23 heures 15 : Danse. — 0 h. 5 : Au caveau de minuit.

Londres National (1.554 m. 4). — 12 heures : Orgue. — 12 h. 45 : Concert. — 14 h. 15 : Gramophone. — 15 h. 20 : Orchestre. — 16 heures : Récital de violon et piano : Sonate n. 4 ; Rondo brillant op. 70. — 16 h. 30 : Musique légère : Portrait d'un danseur en rouge ; Suite champêtres ; Clair de lune sur le lac ; La vallée féerique; Un chant oriental ; Walter Wagtail ; Sevillana. — 17 h. 15 : Danse. — 18 h. 30 : Préludes et fugues. — 21 h. 35 : Orchestre: Symphonie en mi bémol ; Dix variations ; Suite brillante ; Capricetti ; Etude ; Habanera ; Carnaval à Paris.

Radio-Bruxelles (500 m. 3). — 12 h. : Concert. — 13 h. 10 : Concert. — 17 h. : Concert. — 20 heures : Concert. — 21 heures 15 : Fête à Aranjuez ; Cavalleria rusticana ; Petite voile ; Si j'étais jardinier ; Sérénade au clair de lune ; Chevauchée ; Ballet de Faust. — 22 h. 10 : Danse.

informations régionales

(De nos correspondants particuliers)

AISNE

LAON

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Mme Dewatine Julienne, 50 ans, garde-barrière auxiliaire à Crécy, avait été détachée au passage à niveau d'Aulnois-Chambry. Comme la barrière n'avait pas été fermée à temps, M. Clément, au service de la sucrerie d'Aulnois et son attelage s'engagèrent sur la voie : le cheval fut tué net et M. Clément, blessé assez grièvement, n'est pas encore rétabli.

Le tribunal estime qu'il y a de larges circonstances atténuantes en faveur de la femme Dewatine, la condamne à 300 francs d'amende avec sursis. M. Clément obtient une provision de 30.000 francs. Le docteur Lemarchal, de Laon, est désigné aux fins d'expertise.

— Léon Thorin, 23 ans, jardinier à Vorges, étant ivre, chercha querelle à son père et le frappa sauvagement. Deux mois de prison par défaut.

— Flamant Paul, 42 ans, manouvrier à Fargniers, a volé du bois à un propriétaire de la ville. Six jours de prison.

FOLEMBRAY. — L'excuse d'un voleur de bicyclette. — M. Labbé Eugène, facteur des P. T. T., étant entré au café Bruyer pour distribuer le courrier, avait laissé sa bicyclette devant la porte du débit. A sa sortie, ne voyant plus sa machine, il apprit, par des enfants qu'elle avait été enlevée par le nommé Marcel Béguin, manouvrier à Champs.

Les gendarmes coururent après l'audacieux resquilleur qu'ils ne tardèrent pas à rencontrer. Celui-ci leur déclara alors que s'il avait pris la bicyclette du facteur, c'est parce qu'on lui avait pris la sienne. Mais comme cela n'est pas une raison suffisante pour justifier son vol, Béguin aura le désagrément d'être poursuivi devant le tribunal correctionnel.

CISE

Mortelle querelle de ménage

Une femme à Lamécourt tue son mari à coups de revolver

Au cours d'une violente discussion comme il s'en produisait très souvent dans la famille Timmermans, à Lamécourt, petite commune située à 7 kilomètres de Clermont.

La femme, âgée de 55 ans, acariâtre et jalouse, s'est emparée d'un revolver et a fait feu trois fois sur son époux, cultivateur, âgé de 59 ans, qui, très grièvement atteint à la poitrine et à la tête, s'est effondré au milieu d'une mare de sang.

Le blessé, dans un état désespéré, a été transporté à l'hôpital de Clermont. Il a rendu le dernier soupir dans la journée.

Ce drame s'est déroulé dans la nuit de samedi à dimanche.

La meurtrière a été arrêtée par la gendarmerie de Clermont et après avoir été interrogée par M. Champier, juge d'instruction, a été écrouée à la prison de cette ville.

Il y a longtemps que dans le hameau on s'attendait à une tragédie à la ferme Timmermans, car le mari, qui fréquentait un peu les cabarets, était victime de la méchanceté de sa moitié.

FORMERIE. — Réglementation du marché au beurre. — La réglementation du marché au beurre, annoncée depuis plusieurs semaines, a été mise en vigueur mercredi dernier 3 janvier.

Les transactions se sont effectuées normalement et elles étaient terminées quelques minutes avant l'heure de fermeture, 16 heures 30.

Les acheteurs et les vendeurs, en faisant preuve de bonne volonté, ont compris que la nouvelle réglementation répondait à leurs intérêts et pour certains, leur permettait de rentrer chez eux plus tôt en utilisant le train de 17 h. 44 en direction de Paris, Rouen ou Dieppe.

Beaucoup d'entre eux, en exprimant leur grande satisfaction du résultat obtenu, émettaient la crainte que, dans l'avenir, l'arrêté municipal interdisant la vente sous la halle après 16 h. 30 ne fût pas respecté. Qu'ils se rassurent, la réglementation sera strictement appliquée. C'est l'intérêt général et la prospérité du marché qui en dépendent.

PAS-DE-CALAIS

Les élections municipales de Montreuil-sur-Mer

Montreuil-sur-Mer, 7 janvier.

Des élections municipales complémentaires ont eu lieu hier à Montreuil-sur-Mer en vue de pourvoir au remplacement de huit conseillers municipaux démissionnaires ou décédés.

Quinze candidats se trouvaient en présence. Tout d'abord ces huit candidats de la liste d'union locale : MM. de Beaumont, avoué, président des Anciens Combattants ; Boulongne, employé de chemin de fer ; Auguste Choquel, commerçant ; Delplanque Marcel, notaire ; Auguste Flahaut, ancien greffier de mairie; Havet Félix, ancien conseiller municipal ; Pion Georges, négociant, et Jacques Sergeant, avocat.

Puis les 3 candidatures et une liste d'union républicaine : Ch. Austruy, ancien chef de gare ; Elie Piérot et Michel Octor et enfin une candidature isolée, M. H. Therry, huissier ; H. Barre, président de l'association des familles nombreuses; Lovergne Georges, principal clerc d'avoué, et Marc Delannoy, adjudant des pompiers.

Une telle affluence de candidats a provoqué de la confusion parmi le corps électoral. Deux élus seulement sont sortis de ce scrutin. M. De Beaumont qui jouit de longue date de l'unanime sympathie et M. Flahaut, ancien employé de la Mairie. Voici d'ailleurs les résultats du scrutin : inscrits, 695 ; votants, 549 ; bulletins nuls, 6 ; suffrages exprimés, 543 ; majorité absolue, 272.

MM. De Beaumont, 400 voix élu ; Flahaut, 322, élu ; Boulogne, 261 ; Choquel, 189 ; Delplanque, 263 ; Havet, 192 ; Pion, 166 ; Sergeant, 211 ; Therry, 254 ; Barré, 202 ; Levergne, 269 ; Austruy, 155 ; Piérot 155 ; Michel Octor, 205 ; Marc Delannoy, 196.

Il y a donc ballottage pour 6 sièges.

ARRAS

CONFÉRENCE DE GARNISON

Une conférence de garnison sera donnée mercredi 10 janvier à 17 heures au Cercle Militaire. Le lieutenant Decool, du 3e génie traitera du sujet : « l'Europe Centrale ».

EXAMEN NOTARIAL

La Commission départementale du Pas-de-Calais d'examen aux fonctions notariales s'est réunie dans les Salons de l'Hôtel de l'Univers.

Voici les candidats reçus définitivement : M. Paul Ardaens, principal clerc de Me Morot, notaire à Arras ; M. Paul Dacquin, principal clerc de Me Rétif à Boulogne-sur-Mer ; M. Jean Solau, principal clerc de Me Solau, son père, à Marquion ; M. Jacques Mahieu, principal clerc de Me Delcourt, notaire à Boulogne-sur-Mer ; M. Charles Leblon, principal clerc de Me Catry, à Aire-sur-la-Lys.

FÊTE DES POMPIERS

La fête de Sainte-Barbe sera célébrée dimanche 28 janvier par la Compagnie de Sapeurs-Pompiers. A 11 h., messe à N.-D. des Ardents ; à 12 h., banquet ; à 21 h., Hôtel de l'Univers, grand bal.

AUXI-LE-CHATEAU. — Accident d'auto. — Samedi, vers midi, M. Jean Evrard, chauffeur d'auto, se trouvait en stationnement avec sa voiture rue d'Amiens, lorsque Mmes Souverain et Margry, de Beauvoir-Rivière qui marchaient sur la chaussée voyant venir devant elles un autre véhicule, se garèrent derrière l'auto de M. Evrard. A cet instant, ce dernier qui faisait effectuer une marche arrière à sa voiture, culbuta Mme Souverain.

Aux cris poussés par la victime, M. Evrard arrêta sa manœuvre et dégagea la victime. Il la conduisit ensuite dans une maison voisine et de là chez M. le docteur Boutin, qui après examen ne releva que des blessures légères qui nécessiteront quelques jours de repos.

FRÉVENT. — Chiffre d'affaires. — La perception de la taxe sur le chiffre d'affaires, sur l'abatage et sur les automobiles aura lieu à la mairie de Frévent mardi 9 janvier, de 9 heures à midi et de 14 à 17 heures.

SEINE-INFÉRIEURE

EU. — Conseil Municipal. — Le Conseil municipal, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, le dimanche 31 décembre, à 11 heures, sous la présidence de M. Charles Morin, maire.

M. le Maire donne connaissance d'un avenant à passer avec la société Artésienne de Force et Lumière, relatif à des conditions qui lui seront imposées par la loi concernant le statut de son personnel.

Il est ensuite donné connaissance d'un projet de transformation du service téléphonique entre la Mairie et le domicile de MM. les Officiers de pompiers, ainsi qu'avec l'Hospice.

Après mise au point définitive, ce projet sera de nouveau soumis au Conseil Municipal.

M. Morin, rend compte de la situation du chômage pendant l'année 1933.

Bien que la dépense totale soit restée dans la limite des crédits ouverts, cette dépense ne constitue pas moins une grosse charge pour la ville, charge qui devra disparaître, les travaux envisagés à Eu et dans le canton pourront commencer.

M. Morin donne le montant actuel des souscriptions reçues à la Mairie pour le monument de M. Bignon, montant qui devra atteindre prochainement la somme envisagée dès le début pour la réalisation du projet.

Les propositions des sculpteurs doivent parvenir à la mairie dans quelques jours et seront examinées par le Comité qui fixera ensuite son choix.

M. le Maire rend compte des opérations de la souscription de 400.000 francs émis par la Ville pour faire face aux travaux votés par le Conseil Municipal.

Cet emprunt largement couvert maintenant a été facilement placé dans le public.

Il est donné connaissance d'un rapport de la Commission sanitaire de l'arrondissement concernant les travaux soumis à sa décision parmi ceux qui vont être effectués à Eu : w. c. place Carnot, urinoir, place Mathomesnil et halle aux poissons.

Ce rapport est favorable aux projets présentés et n'envisage que quelques modifications de détail facilement réalisables.

Le Conseil vote ensuite une subvention de 100 francs pour achat de timbres antituberculeux.

Puis M. Morin rappelle les diverses questions importantes examinées pendant l'année 1933, au cours de réunions des Commissions puis en séances du Conseil municipal et des décisions prises dans l'intérêt de la ville et des contribuables. Il remercie ses collègues de l'aide qui lui est toujours apportée et termine en présentant ses meilleurs vœux pour la nouvelle année à tous les membres de l'assemblée et à leur famille.

Le Conseil se constitue ensuite en comité secret pour l'examen de demandes d'allocations militaires.

EU. — Adjudication. — Le samedi 29 décembre, à 14 h. 30, il a été procédé, à l'Hôtel de Ville, à l'adjudication de l'enlèvement des boues et immondices.

Le service divisé en trois lots a été adjugé pour une période de trois années à partir du 1er février 1934, à :

1er lot : rue de l'Abbaye, chaussée de Picardie, etc. M. Descamps Marcel, culti-

Fermettez à ce nouveau traitement à domicile de mettre fin à vos

l'Etonnante Découverte d'un Médecin

Etes-vous tourmenté par des douleurs dans les épaules et le dos? Vous sentez-vous déprimé, malheureux ou alangui? Etes-vous rendu infirme par le lumbago, torturé par de la sciatique dans les jambes ou de la névrite dans les bras? Trempez alors un linge fin dans de l'eau très chaude à laquelle vous avez ajouté assez de Saltrates Rodell pour la rendre blanche. Appliquez-le sur le point douloureux. Retrempez le linge et appliquez-le à nouveau. Faites des applications répétées jusqu'à soulagement. Cette eau saltratée est un dissolvant puissant et pénétrant. Elle s'infiltre dans les pores comme l'encre dans le papier buvard. Elle dissout les petits cristaux de l'acide urique, pointus comme une aiguille et tranchants comme un rasoir. La douleur constante et épuisante qui empêche le repos dans quelque position que ce soit, les suppliciants élancements qui vous font craindre de tendre un muscle ou de faire jouer une articulation - tout s'évanouit comme par enchantement. Vous dormez 8 heures en paix. Quand tout votre corps vous fait mal et que vous vous sentez déprimé et las, ajoutez des Saltrates Rodell à votre bain. Le résultat vous étonnera et vous enchantera.

tivateur, à Ponts-et-Marais, pour 9.000 francs par an.

2e lot : place Carnot, rues du Tréport, de Verdun, etc. M. Descamps, Maurice, cultivateur à Ponts-et-Marais, pour 9.500 francs par an.

3e lot : rues Paul-Bignon, Saint-Jacques, Mathomesnil, etc. M. Troude Charles, à Saint-Pierre-en-Val, pour 9.900 francs par an.

EU. — Primes de loyer aux familles nombreuses. — Les salariés ou artisans dont les ressources du travail ne dépassent pas 10.000 francs par an jusqu'à cinq enfants, ou 12.000 francs si la famille compte au moins six enfants, peuvent se présenter à la mairie avant le 20 janvier, pour la constitution de leur dossier en vue de l'attribution d'une prime de loyer.

Ils devront présenter : 1° leur livret de famille ; 2° certificat de salaire de l'année 1933 ; 3° les quittances de loyer de l'année 1933 ou le carnet des versements aux habitations à bon marché.

Congrès international de l'Enseignement technique

Le prochain Congrès international de l'Enseignement technique se tiendra en Espagne, à Barcelone, les 17, 18 et 19 mai 1934.

Pour tous renseignements à ce sujet, s'adresser au Secrétaire du Bureau international de l'Enseignement technique, 2, place de la Bourse, Paris (2e).

CAISSES DES ECOLES

Des quêtes faites au profit de la Caisse des Ecoles, au cours de diverses cérémonies, ont produit les sommes suivantes :

Allery. — Mariages Sévin-Dévérité, 44 fr. 95 ; Beauvarlet-Bardoux, 16 fr. 35 ; Vasseur-Duchemin, 76 fr. 95 ; Bonnard-Dévérité, 21 fr. 75 ; Poiret-Sellier, 192 fr. 75 ; Taratte-Dufour, 32 fr. 50 ; Coyette-Dague, 13 fr. 90 ; François-Maloigne, 5 fr. ; Don de M. Gaffet Edmond, 50 fr. ; Don de l'Amicale des Anciens Mobilisés, 10 francs.

Béhen. — Mariage Marchand-Dufossé, 34 fr. 20 pour les Anciens Combattants.

Cerisy-Gailly. — Mariages Barney-Petit, 27 fr. 75 ; Benoit-Mercier, 28 fr. 05 ; Michaux-Lechantre, 26 fr. 60 ; Cocus-Legenne, 31 fr. 25 ; Piot-Lefebvre 41 fr. 05 ; Guyon-Bernard, 66 fr. 45.

Les mots croisés du *Progrès*

PROBLÈME N° 463

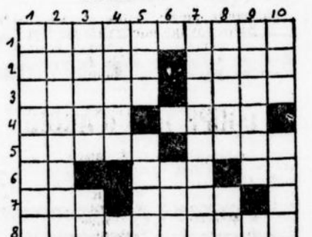

Horizontalement. — 1. ce qui sert de défense ; 2. partie inférieure des lampes d'église; espace clos de murs; 3. allonge; souci ; 4. observation écrite ; alla très vite ; 5. lettres d'Ogygie ; qui se fait avec lenteur ; 6. fin d'une coupe ; première femme ; possessif ; 7. ville d'Autriche ; division administrative dans l'ancienne Egypte ; 8. terrains couverts de légumineuses à fleurs jaunes ; 9. obligé de se contraindre ; 10. commune de la Seine-et-Marne ; anas.

Verticalement. — 1. fête des Tabernacles chez les Juifs, célébrée en commémoration de la vie nomade du désert; 2. qui existe par soi-même ; 3. inflammation de la muqueuse des gencives ; personne qui fait preuve d'une admiration sotte pour tout ce qui est en vogue ; 4. canton de la Haute-Loire ; 5. saison ; classe bourgeoise en Angleterre ; 6. route; 7. action de joindre ; 8. dépouillé ; anagramme de taro ; 9. pendant ; légumineuse ; 10. époque ; cou de pied.

SOLUTION DU PROBLÈME N° 162

M	O	R	F	O	N	D	U	R	E
O	R	I	E	N	T	E	R	A	■
N	I	E	R	■	■	S	E	V	E
A	P	■	R	H	E	A	■	E	S
D	E	F	A	I	L	L	A	N	T
E	A	■	N	E	■	T	I	N	E
L	U	N	D	■	G	E	R	E	R
P	■	A	I	D	E	R	A	■	L
H	O	A	N	■	L	E	I	■	I
E	N	■	E	P	E	R	N	O	N

LES PROCHAINS CONCOURS

Emploi de contrôleur stagiaire des impôts et contributions (Section des impôts urbains)

Un concours pour six emplois, au minimum, d'agent du cadre principal des impôts et contributions (section des impôts urbains) est ouvert, dans les conditions fixées par l'arrêté viziriel du 3 août 1929 et l'arrêté du Directeur général des Finances du 4 août suivant, insérés au Bulletin Officiel n° 876, du 6 août 1929 et de l'arrêté viziriel du 27 décembre 1931 portant organisation des cadres extérieurs du service des impôts et contributions.

Un avis ultérieur fera connaître le nombre définitif maximum des emplois mis au concours.

Le tiers de ces emplois est réservé aux pensionnés de guerre ou, à défaut, à certains anciens combattants.

Les épreuves auront lieu le 26 février 1934, à 7 heures 45, à Rabat, Paris, Bordeaux, Lyon, Marseille, Alger et Tunis.

Les candidats devront adresser leur demande sur papier timbré avant le 15 janvier 1934, date de la clôture des inscriptions, au Directeur général des Finances, à Rabat (bureau du personnel).

Les candidats qui n'auraient pas accompli le service militaire actif ne seront pas admis à concourir.

La revision des pensions de guerre

A partir du 13 janvier, il sera procédé à la revision des pensions de guerre, en commençant par celles des invalides, conformément aux dispositions de la loi du 31 mai et du décret du 13 décembre 1933.

Afin de renseigner exactement ceux dont les droits à pension sont légitimes, une notice détaillée sera envoyée gratuitement aux intéressés qui en feront la demande à M. le Directeur du Contentieux du *Journal des « Mutilés et Combattants »*, 20, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9e).

LES LIVRES

LIVRES REÇUS

— **DÉCOUVERTE DU THIBET**, par P. Huc. **(Flammarion, Paris, édit.).**

— **LA BOUÉE D'AMOUR**, roman-reportage, par Annik Fleur. **(Tallandier, Paris, édit.).**

— **CONDAMNÉE A MORT**, roman, par Louise Thuliez. **(Flammarion, Paris, édit.).**

INHUMATIONS

Les obsèques de Mademoiselle **BRANDICOURT**, Marie, décédée à Saint-Vast-en-Chaussée, le 5 janvier 1934, dans sa 51e année, auront lieu le lundi 8 courant à 10 heures, en l'église de Saint-Vast-en-Chaussée.

L'inhumation aura lieu au cimetière de la commune.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part

Le présent avis tient lieu d'invitation.

De la part de : Madame veuve **Brandicourt**, sa mère ; Madame veuve **Gourguechon-Brandicourt**, sa sœur ; Monsieur et Madame **Brandicourt-Sauvalle**, ses frère et belle-sœur ; Mademoiselle **Brandicourt** Olympe, sa tante ; des ses nièces, neveux, et de toute la famille.

N'apporter que des fleurs naturelles

Un autocar stationnera à la gare du Nord, à 9 heures.

Les obsèques religieuses de Monsieur **PATTE**, Octave, décédé à Poulainville, le 7 janvier 1934, à l'âge de 70 ans, auront lieu le 9 courant, à 10 heures précises du matin, en l'église de Poulainville.

L'inhumation se fera au cimetière de Poulainville.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part

Le présent avis tient lieu d'invitation.

On se réunira à la maison mortuaire.

De la part de : Madame **Patte-Guyot**, son épouse ; Monsieur et Madame **Patte-Lecavellé**, ses enfants ; Monsieur **Guyot** Zénobe, son beau-frère ; Monsieur et Madame **Coffin-Guyot**, ses neveu et nièce.

Les obsèques de Denise **MACACLIN**, décédée à Rivery, le 6 janvier 1934, dans son 10e mois, auront lieu le lundi 8 courant, à 14 heures précises, en l'église St-Geoffroy.

L'inhumation se fera au cimetière de Rivery.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part

Le présent avis tient lieu d'invitation.

On se réunira à la maison mortuaire, 30, impasse Motte, à Rivery.

De la part de ses parents, son frère, et de toute la famille.

Les obsèques de Madame veuve **HERBET**, née Julie-Mathilde **TAGAULT**, décédée à Abbeville, le samedi 6 janvier 1934, dans sa 82e année, auront lieu le mardi 9 courant, à 9 heures précises du matin, en l'église Saint-Vulfran, sa paroisse.

L'inhumation se fera au cimetière de la Chapelle.

Les personnes parentes ou amies de la famille, qui, par erreur ou omission, n'auraient pas reçu de lettres de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à y assister.

On se réunira à la maison mortuaire, 14, boulevard des Prés, à 8 h. 45.

De la part de : Monsieur Alfred **Boinet**, son gendre ; Madame veuve **Beaurain**, sa sœur ; Monsieur et Madame **Briet-Bouvier** ; Monsieur et Madame **Dufossé-Barbet** ; Monsieur Charles **Barbet** et ses enfants ; Monsieur et Madame **Buisson-Beaurain**, ses neveux et nièces ; Monsieur et Madame **Briet-Delbove** et leur fille, ses arrière-neveux et nièces, et des familles **Van de Pitte** et **Mailliot**.

Monsieur et Madame August **Borgoo-Loobuyck** et leurs enfants Madeleine et Marcel ; Monsieur et Madame Richard **Borgoo-Loobuyck** et leurs enfants André, René et Simone ; Monsieur et Madame Bodewyn **Loobuyck-Borgoo** et leurs enfants Carlos, Georges, Marie-Louise et Joseph ; Monsieur et Madame Georges **Borgoo-Loobuyck** et leurs enfants Maria et Joseph ; Monsieur et Madame Emile **Borgoo-Vanexem** et leurs enfants Madeleine, Charles, Georges, Marie-Thérèse, Michel et Micheline ; Monsieur et Madame Camil **Goudezeune-Borgoo** et leurs enfants Hector et Marie-Louise, et tous les autres membres de la famille, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Madame veuve **BORGOO**, née Clémence **VANHULLE**, leur mère, grand'mère, sœur et parente, décédée à Morvillers, le 6 janvier 1934, dans sa 71e année, munie des Sacrements de l'Eglise.

De Profundis !

Ils vous prient d'assister à ses Convoi et Service qui auront lieu en l'église de Morvillers, le mercredi 10 janvier, à 10 h. 30 du matin.

Et ensuite à l'inhumation qui se fera au cimetière de cette paroisse.

REMERCIEMENTS

Madame **Blas-Cardon** ; Monsieur et Madame **Blas-Dutilleul** et leur fils ; Monsieur et Madame **Vancelles-Blas** et leur fille ; Monsieur et Madame **Blas-Leclercq** et leurs enfants, et toute la famille, adressent leurs remerciements aux personnes qui ont assisté aux obsèques de Monsieur Clément **BLAS**, retraité du chemin de fer du Nord, et à celles dont ils ont reçu des marques de sympathie.

Monsieur Louis **Her**, chevalier de la Légion d'honneur, ses enfants et petits-enfants ; Madame veuve **Roger** et ses enfants ; Monsieur et Madame Raoul **Sarazin** et leurs enfants ; Madame veuve **Marque** et ses enfants ; Mesdemoiselles Jeanne, Léone **Sarazin** ; Monsieur et Madame **Montillot-Sarazin**, et toute la famille, adressent leurs remerciements aux personnes qui ont assisté aux obsèques de Madame veuve **SARAZIN**, née Rose **HER**, et à celles dont ils ont reçu des marques de sympathie.

ETAT-CIVIL D'ABBEVILLE

du 1er janvier au 6 janvier

NAISSANCES

ROBART, Didier-Gérard-Georges, grande-rue, 21 (Thuison).
HAUTEFEUILLE, Norbert-Jacques-Constant, avenue du Rivage, 4.
POUSSE, François-Marcel, avenue du Rivage, 4.
DUPONCHELLE, Robert-Paul-Emile-Albert, route du Havre, 354.
LEROY, Roger-Ernest-Léon, rue du Prayel, n° 48.
WATTIAU, Jacques-Gaston, quai de la Pointe, bateau « Petit-Alcide ».
DUVAL, Pierre-Emilien-Arthur, avenue du Rivage, 4.
STEPIEN, Gisèle-Camille, avenue du Rivage, 4.
MOUILLARD, Régine - Geneviève-Augustine, rue Ferdinand-Buisson, 9.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

FRANCESCHINI, Louis-Joseph-Camille, sous-lieutenant au 95e R. I., à Bourges, et d'AUMALE, Michèle-Marie-Berthe, sans profession, rue du Lillier, 62.
CORROY, Paul-Félix-Jules, valet chauffeur, à Ménonval (Seine-Inférieure), et COQUEREL, Marcelle-Louise-Marie, modiste, rue Pongerville, 5.
RIMBAULT, Henri-Camille-Joseph, employé de chemin de fer, place Sainte-Catherine, 18, et DELACLOYE, Gisèle-Marie-Charlotte, couturière, route du Havre, 271.

MARIAGES

LEMAIRE, Claude-Fernand, ouvrier de sucrerie, et PRONIER, Madeleine-Palmyre-Paulette-Albertine.
HECQUET, Emile-Alexandre-Albert, ouvrier d'usine, et PRUVOT, Olga-Marcelle-Andrée.

DÉCÈS

DECAUX, Arthur-Charles-Alexandre, 71 ans, retraité, Grande rue, 40 (Thuison).
DEVILLERS, Arthur-Georges, 74 ans, sans profession, rue des Carmes, 17.
BROCQUE, Sophie, 82 ans, sans profession, veuve COUVREUR, rue Dumont, 1.
DEVISMES, Albert-Alfred, 67 ans, retraité, chaussée d'Hocquet, 186.
DENEUX, Léon-Charles, 43 ans, comptable, médaillé militaire, décoré de la croix de guerre, chaussée d'Hocquet, 135.
ALEXANDRE, Victorine-Fernande, 43 ans, sans profession, épouse RICHARD, rue du Moulin-Richebourg, 1.
EVRARD, Olympe-Alphonsine, 63 ans, directrice d'institution, célibataire, rue des Six-Moulins, 18.
LEMIRE, Louise-Stéphanie-Thérèse, 80 ans, sans profession, veuve MARION, rue de la Briolerie, 24.
HENRY, Blanche-Céline, 64 ans, journalière, célibataire, rue Dumont, 1.
MOREL, Adolphe, 75 ans, sans profession, avenue du Rivage, 4.
DACHICOURT, Georgette-Jule-Célestine, 23 ans, ouvrière d'usine, célibataire, avenue du Rivage, 4.
DELABIE, Gustave, 7 mois, avenue du Rivage, 4.
RÉMY, Jacques-Pierre-Paul, 6 mois, rue de l'Hôtel-Dieu, 46.

ETAT-CIVIL DE MONTDIDIER

du 26 décembre 1933 au 2 janvier 1934

NAISSANCES

DELORME, Jean-Charles-Emile, rue Amand-de-Vienne, 25.
SZELESTA, Jean, rue Amand-de-Vienne, 25.

DÉCÈS

DELACROIX, Stanislas-Adolphe, 87 ans 1/2, sans prof